

Commune de Saint-Point-Lac

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 07 mai 2015/ Affiché le 22/05/2015

Ouverture de séance à 20 h 10

Secrétaire de séance : M. Daniel PACQUELET

Présents : Patricia FAGIANI, Frédéric CANNELLE, Sylvain REMONNAY, Patrick LIEGEON, Daniel PACQUELET Maurice VUILLARD, Mathilde COUTURIER, Mickaël BERGER.

Absents excusés : M. Dimitri JOURDIN donnant procuration à M. Frédéric CANNELLE, Mme Cindy VIONNET, donnant procuration à M. Mickaël BERGER

Absent : Olivier ILLICETO

Approbation du compte rendu du conseil municipal des séances précédentes du 27/03 et 08/04/2015.

**BUDGET - FINANCES**

Décision modificative budget camping : le conseil à l'unanimité, ouvre des crédits pour une somme de 640€, afin de régler les indemnités des régisseurs du camping pour les années 2014 et 2015.

Terrain d'assise du camping : à l'unanimité la délibération du 11/12/2015 est modifiée comme suit : le pacte de préférence, en cas de revente, est de 30 ans.

Demande de subvention PEP 25 : défavorable

**ECONOMIE -TOURISME**

Ouverture de la saison touristique avec un temps exécrable, le 1<sup>er</sup> mai

Les travaux de remise en état des sanitaires et de l'accueil du camping, seront exécutés par l'entreprise LANDOIN.

Modification du règlement intérieur de l'aire de camping-cars : l'aire de camping-cars sera fermée du 15 novembre 2015 au 15 mars 2016 (à l'unanimité)

**PATRIMOINE URBANISME TRAVAUX VOIRIE**

Dossiers en cours :

- Extension habitation CARRE : accordée.
- SCI Damvauthier : demande de permis modificatif en cours d'instruction.
- Travaux en toiture Résidence Séverine : constat par l'Architecte des Bâtiments de France de la non-conformité des travaux réalisés. Une injonction de se conformer à l'autorisation délivrée par la DDT et validée par l'ABF leur a été notifiée.

Eglise :

Réception de la version 4 de la 3<sup>ème</sup> tranche concernant principalement la réfection du réseau électrique Montant estimé pour la tranche ferme : 11 500€ TTC

Estimation tranche conditionnelle (boiseries et remise en état de l'intérieur) : 119 300€ TTC

Maitrise d'œuvre tranches ferme et conditionnelle : 27 050€ TTC.

Validation à l'unanimité de la tranche ferme.

Voirie

Entretien de voirie pour un montant global de 8 450€ TTC, le balayage étant réalisé par nos soins avant les travaux.

Concerne les routes du village, la route de Malpas dans le bois, la réfection devant le bâtiment Pellegrini et la remise en état devant chez M. Lenhart.

Validation à l'unanimité des travaux qui seront réalisés par l'entreprise SAULNIER, fin mai début juin.

Mise en œuvre de l'arrêté de circulation pour le Lac et le Port  
Des panneaux seront mis en place pour réglementer le stationnement.

### **AGRICULTURE - BOIS FORETS**

Une estimation de l'exploitation en forêt non soumise a été faite.  
Environ 500 à 600 m3 pourraient être coupés sur 2 à 3 ans.  
Le marquage sera effectué fin mai début juin.

### **EDUCATION – CULTURE - LIEN SOCIAL**

Subvention scolaire : une subvention de 30€ par élève de Saint-Point-Lac, est allouée pour des élèves du cycle 2 de l'école publique, pour un voyage à Pierrefontaines les Varans.

### **EAU ET ASSAINISSEMENT**

Analyses d'eau - Bilan 2014.

Le bilan 2014 des analyses d'eau effectuées par l'ARS confirme que la distribution d'eau potable est de bonne qualité.

Réfection du réseau

5 fuites ont été réparées depuis fin 2014. Des contrôles réguliers sont effectués pour vérifier les consommations journalières.

Tarifs de distribution de l'eau

Actuellement notre commune applique une tarification en fonction de la consommation (1,30€/m<sup>3</sup> < 100m<sup>2</sup> ; 1,10 €/m<sup>3</sup> > 100 m<sup>3</sup>) Afin d'uniformiser les tarifs des redevances d'eau, une commission spécifique sera créée, pour étudier diverses solutions.

Branchements isolés :

Rappel des 2 derniers conseils municipaux, au cours desquels a été abordée la question des branchements isolés.  
Rappel du vote : pas de prise en charge de la maîtrise d'ouvrage par la commune.

### **FETES ANIMATIONS - CEREMONIES - MANIFESTATIONS**

Cérémonie du 8 mai : selon le protocole habituel

Journée sans voiture du 07/06/2015:

Rappel de la décision du conseil lors du conseil du 08 avril dernier, de ne pas accorder de subvention imposée par l'organisation.

Après discussion, le conseil confirme sa décision de ne pas participer pour une somme imposée, mais accepte de verser une contribution de 500€ pour l'organisation.

Bénévoles : il manque 8 personnes pour assurer la sécurité.

Fête des mères : samedi 23 mai au restaurant l'Escale.

Centenaire de la ligne ferroviaire Frasne/Vallorbe : du 14 au 17 mai 2015

### **QUESTIONS DIVERSES**

Projet de PPRI (Plan Prévention des Risques Inondation) : accord tacite

Suivi des dossiers d'urbanisme : à compter du 1<sup>er</sup> juillet les demandes d'urbanisme ne seront plus instruites par la DDT, mais par la CCMO2L, qui embauchera une personne affectée au service urbanisme. Coût estimé pour la commune de Saint-Point-Lac : 1892 €.

Fleurissement du Village : la commande de fleurs d'un montant de 500€, a été faite auprès de l'amicale des parents d'élèves.

Panneaux du Tour du Lac : mis en place très prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23heures

Saint-Point-Lac, le 19/05/2015, le Maire, Patrick LIEGEON